

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

En cas de période de crise et/ou canicule...

Le registre nominatif des personnes vulnérables a été mis en place par le CCAS sous la responsabilité du Maire, dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques et de crises. Conformément au décret n°2004-926 du 1er septembre 2004, aux articles L2212-2 et L2212-4 du CGCT et l'article L.121-6-1 et R.121-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Qui peut s'inscrire ?

Les personnes résidants à leur domicile âgées de plus de 65 ans (ou 60 ans reconnue inapte au travail) ou en situation de handicap.

Pourquoi s'inscrire ?

Pour bénéficier d'une veille téléphonique ou des visites à domicile **pendant les périodes de crise (canicule, crise sanitaire,...)** et vous aider en cas de nécessité.



Comment s'inscrire et/ou se renseigner ?

Par téléphone : 02 51 07 37 84

En déposant le bulletin d'inscription à l'accueil de la mairie

En le renvoyant par mail : gestionmairie@venansault.com

Par courrier : CCAS de VENANSAULT – Place de la Prépoise – 85190 VENANSAULT



Nom : **Prénom :**

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Situation familiale : en couple personne seule

En qualité de personne : âgée de 65 ans et plus
 âgée de 60 ans reconnue inapte au travail
 en situation de handicap

Coordonnées de la personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence :

NOM, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Lien de parenté :

Demande effectuée par la personne concernée
 son représentant légal
 son fils, sa fille
 autre, précisez le nom et sa qualité :

Fait le / /

Signature